

**VILLE DE MONTRÉAL**  
**RÈGLEMENT**  
**04-047-210**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE MONTRÉAL (04-047) AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL**

Vu l'article 130.3 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

Vu l'article 109 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

À l'assemblée du 25 mai 2020, le conseil municipal décrète :

1. La carte 2.4.1 intitulée « Le schéma des secteurs d'emplois » de la partie I du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) est modifiée par le remplacement de la partie de cette carte correspondant à l'arrondissement de Lachine par le document joint à l'annexe 1.
2. L'illustration 2.4.1 intitulée « LES SECTEURS D'AFFAIRES ET DE COMMERCE À DENSIFIER EN RELATION AVEC LA CRÉATION DE NOUVEAUX CORRIDORS DE TRANSPORT COLLECTIF » de la partie I de ce plan est modifiée par le remplacement de la partie de cette illustration correspondant à l'arrondissement de Lachine par le document joint à l'annexe 2.
3. L'illustration 2.4.2 intitulée « LES SECTEURS D'EMPLOIS À RÉAMÉNAGER EN RELATION AVEC DES INTERVENTIONS STRUCTURANTES SUR LE RÉSEAU ROUTIER » de la partie I de ce plan est modifiée par le remplacement de la partie de cette illustration correspondant à l'arrondissement de Lachine par le document joint à l'annexe 3.
4. L'illustration 2.4.3 intitulée « LES GRANDS SITES INDUSTRIELS DÉSAFFECTÉS À METTRE EN VALEUR À DES FINS D'EMPLOIS » de la partie I de ce plan est modifiée par le remplacement de la partie de cette illustration correspondant à l'arrondissement de Lachine par le document joint à l'annexe 4.
5. L'encadré intitulé « DÉFINITIONS DE CERTAINES COMPOSANTES DE L'AFFECTATION DU SOL », de la section 3.1.1 de la partie I de ce plan est modifié par l'insertion, après la définition « Installation, équipement ou aménagement de récréation extensive », de la définition suivante :

**« Installation, équipement ou aménagement de récréation intensive**

Activités récréatives intensives pratiquées sur des espaces extérieurs nécessitant des aménagements importants ou à l'intérieur de bâtiments d'envergure. Ces aménagements

et bâtiments nécessitent des modifications substantielles des sites, de la topographie et du couvert végétal. Il peut s'agir d'un golf, d'un terrain sportif, d'une piscine, d'un bassin, d'une plage, d'une marina, d'un terrain de jeu, etc. ».

**6.** Le tableau intitulé « Catégories d'affectation du sol » de la section 3.1.1 de la partie I de ce plan est modifié :

1<sup>o</sup> dans la colonne « COMPOSANTES », à la ligne correspondante à la catégorie « GRAND ESPACE VERT OU PARC RIVERAIN », des composantes suivantes :

« Installation, équipement ou aménagement de récréation intensive ou extensive »;

2<sup>o</sup> dans la colonne « NOTES », à la ligne correspondante à la catégorie « GRAND ESPACE VERT OU PARC RIVERAIN », de la note suivante :

« La composante « Installation, équipement ou aménagement de récréation intensive ou extensive » n'est autorisée que pour le secteur Meadowbrook (lot 1 292 249) situé à l'intérieur des limites de l'arrondissement de Lachine. ».

**7.** La carte 3.1.1 intitulée « L'affectation du sol » de la partie I de ce plan est modifiée par le remplacement de la partie de cette carte correspondant à l'arrondissement de Lachine par les documents joints aux annexes 5A et 5B.

**8.** La « Table des matières » du chapitre 9 concernant l'arrondissement de Lachine de la partie II de ce plan est modifiée par la suppression de l'article 9.3.4 et de son intitulé et par la suppression de l'« Objectif 7 » et de son intitulé.

**9.** Le troisième alinéa de l'article 9.2 du chapitre 9 concernant l'arrondissement de Lachine de la partie II de ce plan est modifié par le remplacement des mots « , de Lachine-Est ou de Meadowbrook » par les mots suivants : « ou de Lachine-Est ».

**10.** La carte intitulée « La synthèse des orientations pan-montréalaises » du chapitre 9 concernant l'arrondissement de Lachine de la partie II de ce plan est modifiée par le remplacement de cette carte par le document joint à l'annexe 6.

**11.** La section 9.3.4 intitulée « Optimiser l'utilisation du secteur Meadowbrook » du chapitre 9 concernant l'arrondissement de Lachine de la partie II de ce plan est abrogée.

**12.** La carte intitulée « Le concept local d'organisation spatiale » du chapitre 9 concernant l'arrondissement de Lachine de la partie II de ce plan est modifiée par le remplacement de cette carte par le document joint à l'annexe 7.

**13.** Le troisième alinéa de l'article 9.4 du chapitre 9 concernant l'arrondissement de Lachine de la partie II de ce plan est modifié par le remplacement des mots « , chemin De La Côte-de-Liesse et Meadowbrook » par les mots suivants : « et chemin de la Côte-de-Liesse ».

**14.** La carte intitulée « Les secteurs de planification détaillée » du chapitre 9 concernant l'arrondissement de Lachine de la partie II de ce plan est modifiée par le remplacement de cette carte par le document joint à l'annexe 8.

**15.** Le tableau intitulé « Catégories d'affectation du sol » de la section 9.5 du chapitre 9 concernant l'arrondissement de Lachine de la partie II de ce plan est modifié par l'ajout :

1<sup>o</sup> dans la colonne « COMPOSANTES », à la ligne correspondante à la catégorie « GRAND ESPACE VERT OU PARC RIVERAIN », de la composante suivante :

« Installation, équipement ou aménagement de récréation intensive ou extensive »;

2<sup>o</sup> dans la colonne « NOTES », à la ligne correspondante à la catégorie « GRAND ESPACE VERT OU PARC RIVERAIN », de la note suivante :

« La composante « Installation, équipement ou aménagement de récréation intensive ou extensive » n'est autorisée que pour le secteur Meadowbrook (lot 1 292 249) situé à l'intérieur des limites de l'arrondissement de Lachine. ».

**16.** La sous-section intitulée « Secteurs établis » de la section 9.5 du chapitre 9 concernant l'arrondissement de Lachine de la partie II de ce plan est modifiée par l'abrogation du « Secteur 09-09 » et de ses paramètres de densité.

**17.** Le tableau intitulé « Le plan d'action » de la section 9.6 du chapitre 9 concernant l'arrondissement de Lachine de la partie II de ce plan est modifié, dans la ligne correspondante à « Enjeu 4 » et vis-à-vis les colonnes « Enjeux », « Objectifs », « Actions » et « Partenaires », par la suppression des mots et des chiffres.

-----

#### **ANNEXE 1**

CARTE 2.4.1 « LE SCHÉMA DES SECTEURS D'EMPLOIS » - EXTRAIT ARRONDISSEMENT DE LACHINE

#### **ANNEXE 2**

ILLUSTRATION 2.4.1 « LES SECTEURS D'AFFAIRES ET DE COMMERCE À DENSIFIER EN RELATION AVEC LA CRÉATION DE NOUVEAUX CORRIDORS DE TRANSPORT COLLECTIF » - EXTRAIT ARRONDISSEMENT DE LACHINE

#### **ANNEXE 3**

ILLUSTRATION 2.4.2 « LES SECTEURS D'EMPLOIS À RÉAMÉNAGER EN RELATION AVEC DES INTERVENTIONS STRUCTURANTES SUR LE RÉSEAU ROUTIER » - EXTRAIT ARRONDISSEMENT DE LACHINE

**ANNEXE 4**

ILLUSTRATION 2.4.3 « LES SECTEURS GRANDS SITES INDUSTRIELS DÉSAFFECTÉS À METTRE EN VALEUR À DES FINS D'EMPLOIS » - EXTRAIT ARRONDISSEMENT DE LACHINE

**ANNEXE 5A**

CARTE 3.1.1 « L'AFFECTION DU SOL » - EXTRAIT ARRONDISSEMENT DE LACHINE

**ANNEXE 5B**

CARTE « L'AFFECTION DU SOL » - EXTRAIT ARRONDISSEMENT DE LACHINE

**ANNEXE 6**

CARTE « LA SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS PAN-MONTRÉALAISES » - EXTRAIT ARRONDISSEMENT DE LACHINE

**ANNEXE 7**

CARTE « LE CONCEPT LOCAL D'ORGANISATION SPATIALE » - EXTRAIT ARRONDISSEMENT DE LACHINE

**ANNEXE 8**

CARTE « LES SECTEURS DE PLANIFICATION DÉTAILLÉE » - EXTRAIT ARRONDISSEMENT DE LACHINE

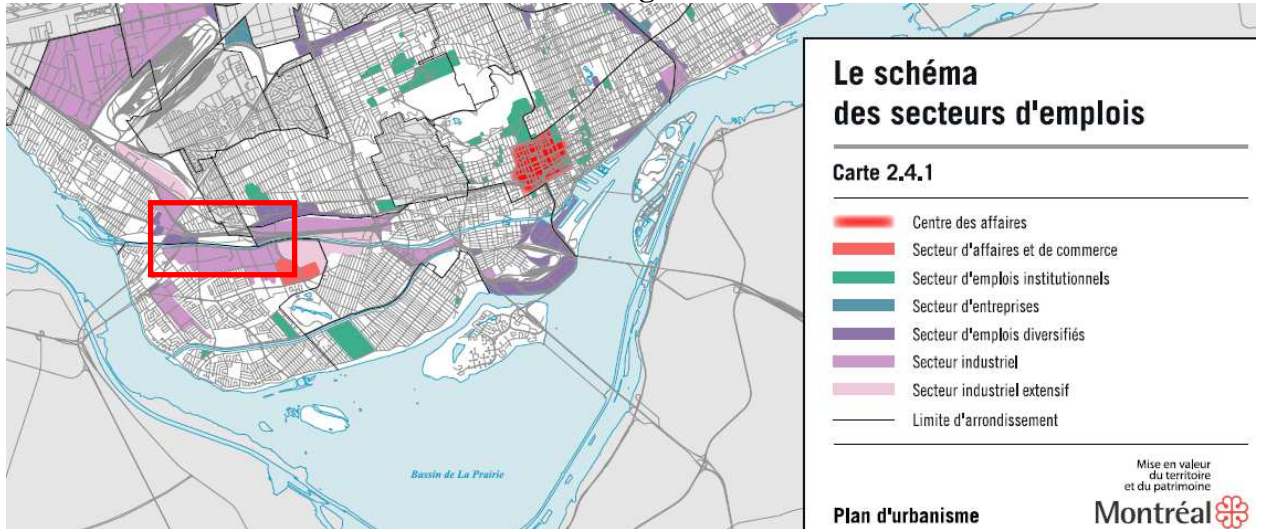
---

À la suite de l'avis public affiché à l'hôtel de ville (édifice Lucien-Saulnier) et publié dans le journal *Le Journal de Montréal* le 8 juin 2020, et conformément aux articles 137.10 et suivants et 264.0.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), ce règlement est réputé conforme au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal à compter du 9 juillet 2020 et entre en vigueur à cette date.

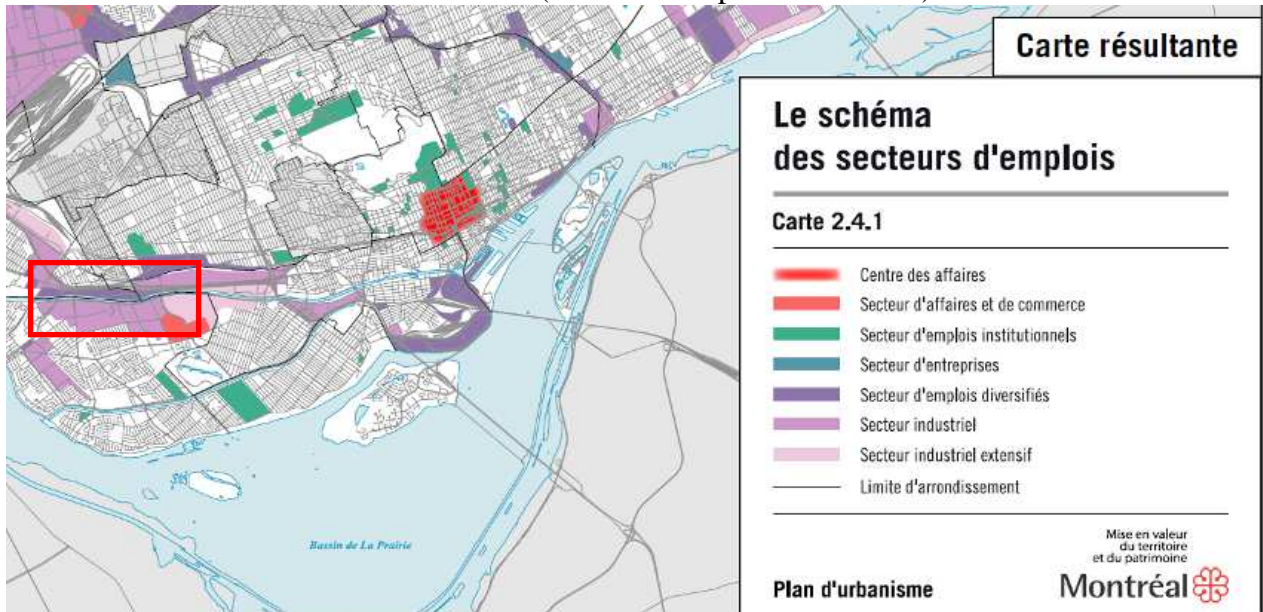
L'avis public relatif à l'entrée en vigueur de ce règlement est affiché à l'hôtel de ville (édifice Lucien-Saulnier) et publié dans *Le Journal de Montréal* le 17 juillet 2020.

**ANNEXE 1**  
**CARTE 2.4.1 « LE SCHÉMA DES SECTEURS D'EMPLOIS » - Extrait**  
**Arrondissement de Lachine**

**En vigueur**



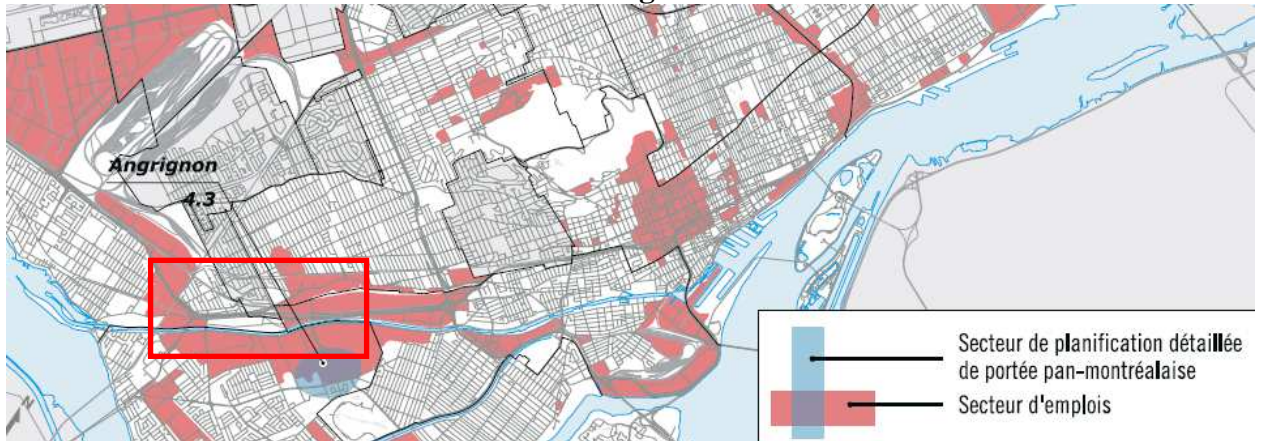
**Modification (Secteur d'emplois diversifiés)**





**ANNEXE 2**  
**ILLUSTRATION 2.4.1 « LES SECTEURS D’AFFAIRES ET DE**  
**COMMERCE À DENSIFIER EN RELATION AVEC LA CRÉATION DE**  
**NOUVEAUX CORRIDORS DE TRANSPORT COLLECTIF » - Extrait**  
**Arrondissement de Lachine**

**En vigueur**



**Modification**

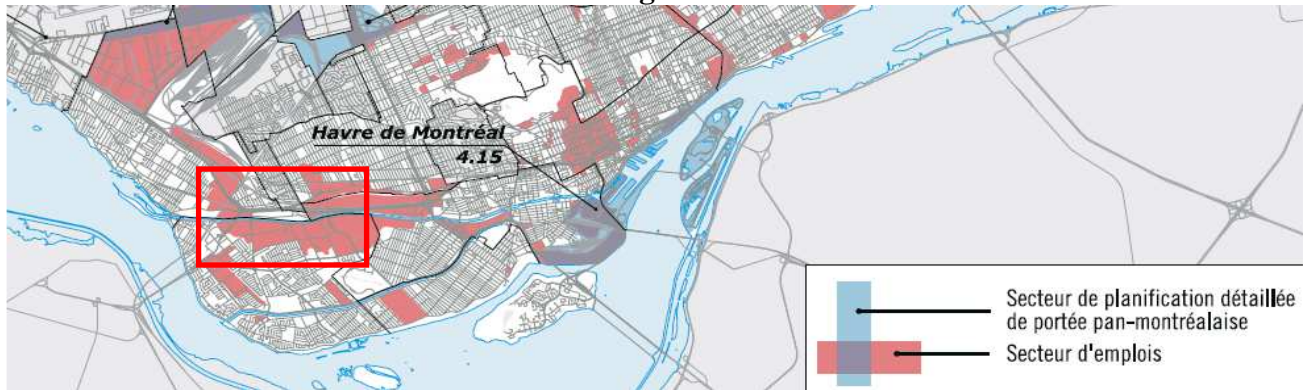




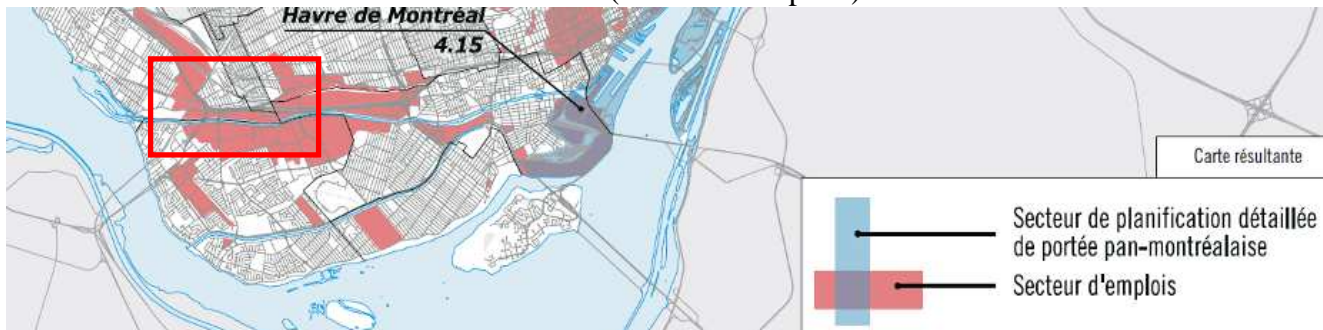


**ANNEXE 3**  
**ILLUSTRATION 2.4.2 « LES SECTEURS D'EMPLOIS À RÉAMÉNER EN**  
**RELATION AVEC DES INTERVENTIONS STRUCTURANTES SUR LE RÉSEAU**  
**ROUTIER » - Extrait Arrondissement de Lachine**

**En vigueur**



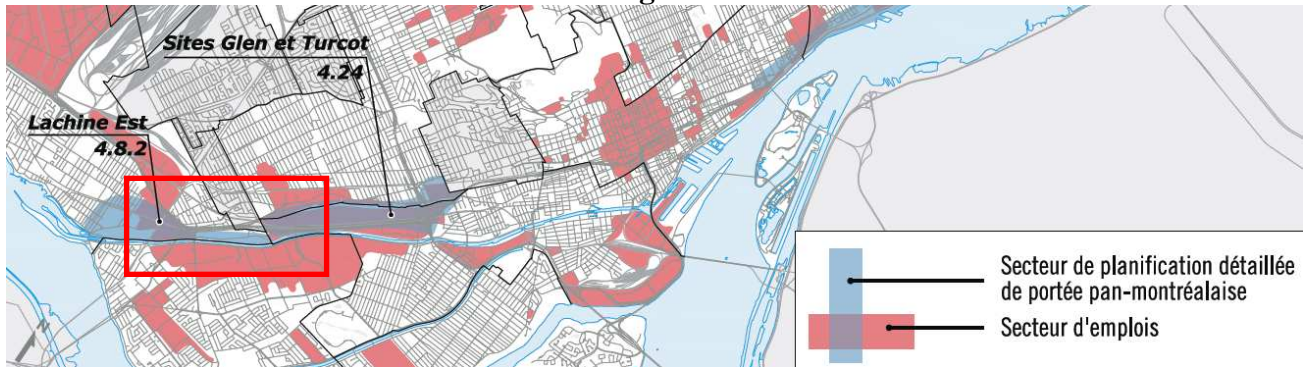
**Modification (Secteur d'emplois)**



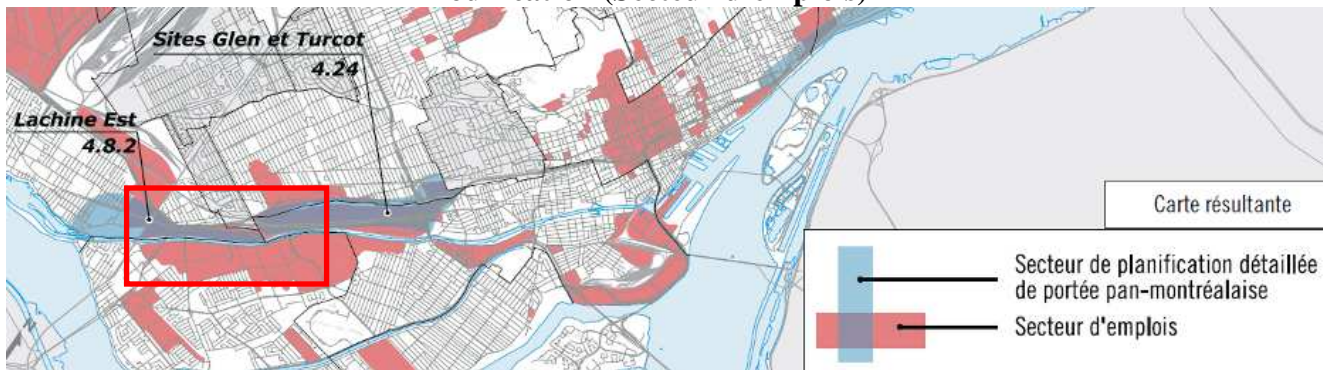


**ANNEXE 4**  
**ILLUSTRATION 2.4.3 « LES SECTEURS GRANDS SITES INDUSTRIELS**  
**DÉSAFFECTÉS À METTRE EN VALEUR À DES FINS D'EMPLOIS » - Extrait**  
**Arrondissement de Lachine**

**En vigueur**



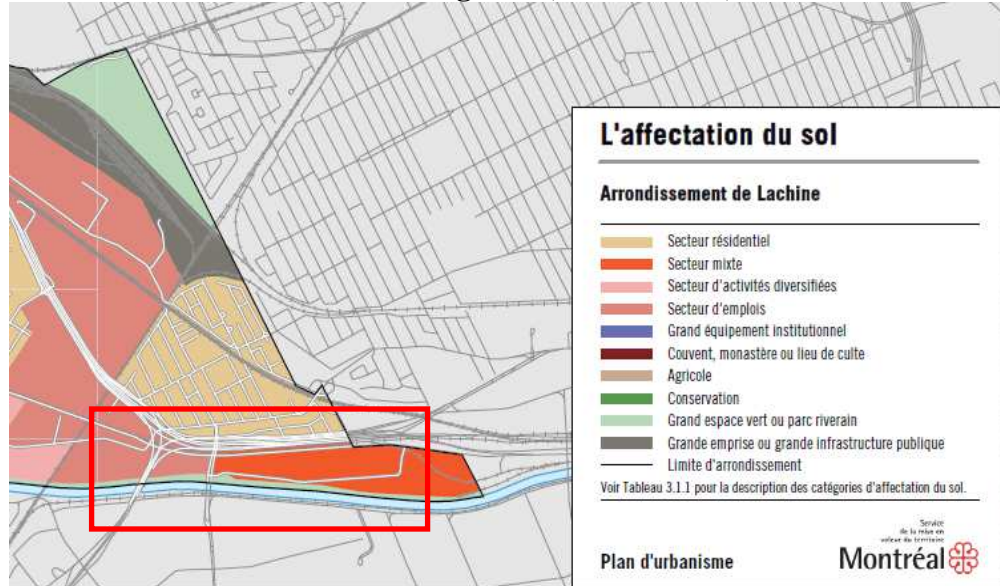
**Modification (Secteur d'emplois)**



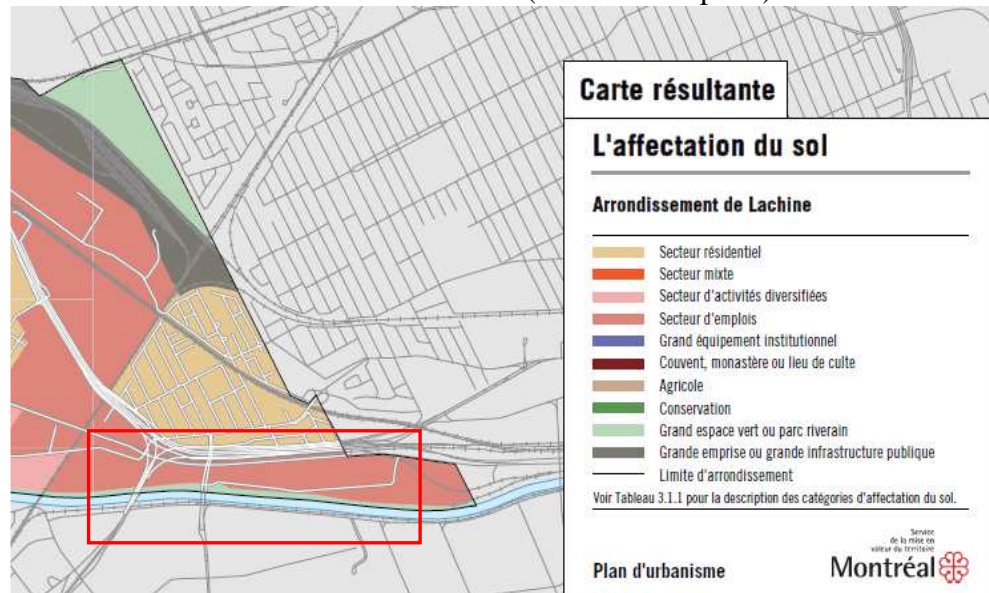


**ANNEXE 5A**  
**CARTE 3.1.1 « L’AFFECTATION DU SOL » - Extrait Arrondissement de Lachine**

**En vigueur (secteur mixte)**



**Modification (secteur d'emplois)**

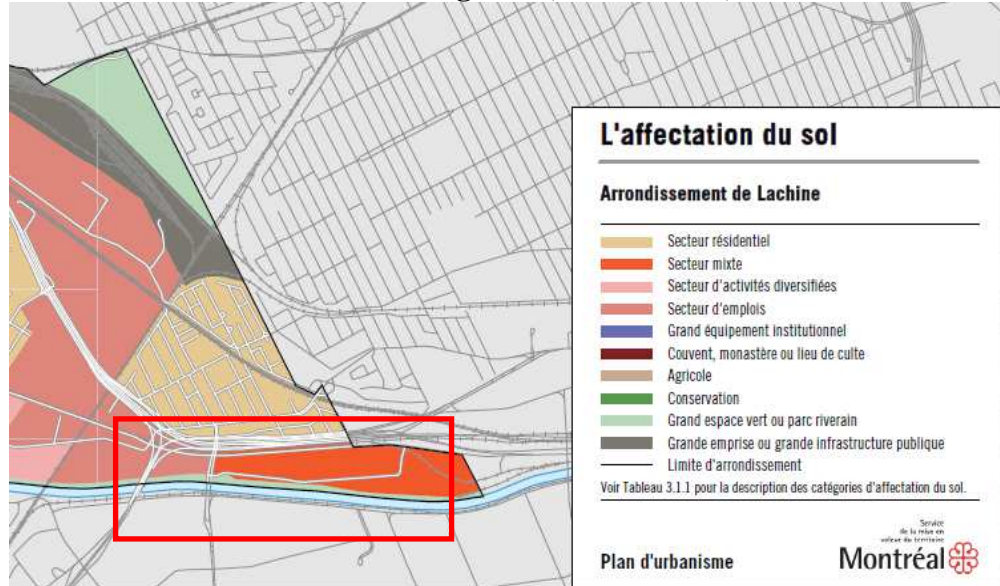




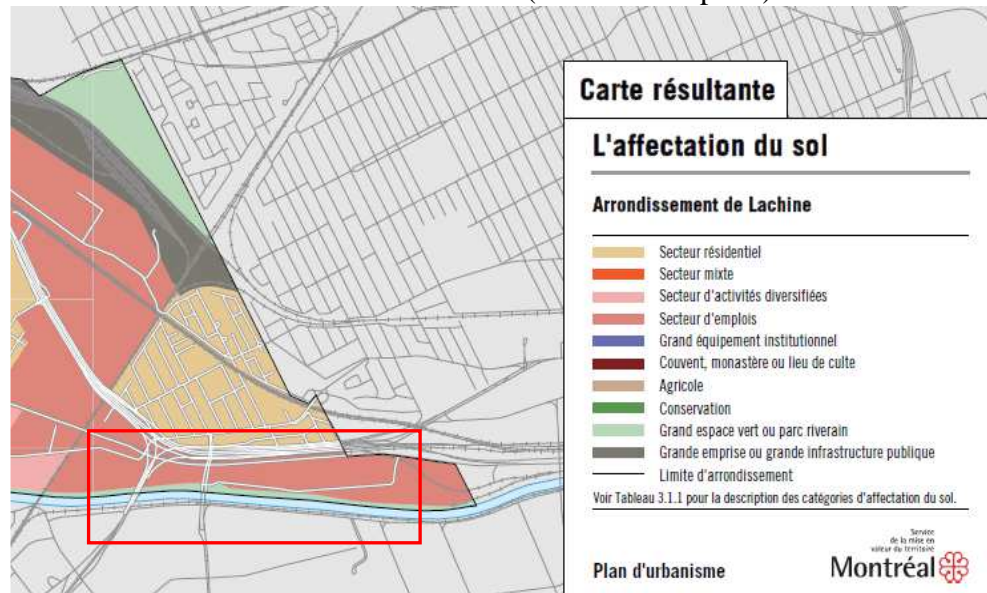


**ANNEXE 5B**  
**CARTE « L’AFFECTATION DU SOL » - Extrait Arrondissement de Lachine**

**En vigueur (secteur mixte)**



**Modification (secteur d'emplois)**







**ANNEXE 6**  
**CARTE « LA SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS PAN-MONTRÉALAISES » -**  
**Extrait Arrondissement de Lachine**

**En vigueur**



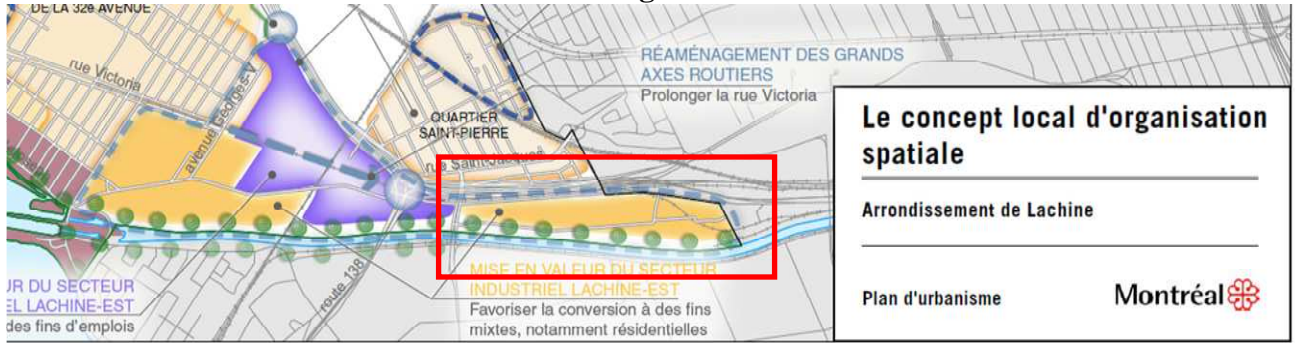
**Modification**



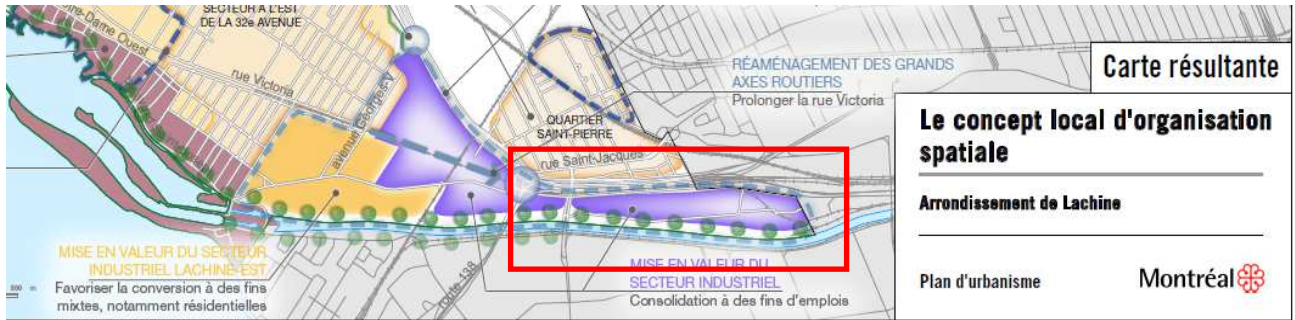


**ANNEXE 7**  
**CARTE « LE CONCEPT LOCAL D'ORGANISATION SPATIALE » - Extrait**  
**Arrondissement de Lachine**

**En vigueur**



**Modification**





**ANNEXE 8**  
**CARTE « LES SECTEURS DE PLANIFICATION DÉTAILLÉE » - Extrait**  
**Arrondissement de Lachine**

**En vigueur**



**Modification**

